

DEMANDE DE DEROGATION

POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT***

LA DESTRUCTION *

LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

***cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande**

Titre 1 du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction
 des dérogation définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvage protégées.

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : SOPTOM (Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux)
 Ou Dénomination (pour les personnes morales) :

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Sébastien Caron – Responsable scientifique et conservation
Jean-Marie Ballouard – Chargé de mission scientifique
 Adresse : 1065 route du Luc
 Commune : Carnoules
 Code postal : 83660

Nature des activités : Créée en 1986, la SOPTOM est une association loi 1901 qui a pour but l'étude et la protection des Reptiles, plus spécifiquement des tortues et de leurs milieux en France et dans le monde. Basée à Carnoules (Var) sur le nouveau site du « Village des Tortues », la SOPTOM dispose d'un Centre de Soins Faune Sauvage et d'un Centre d'Elevage Conservatoire dédié aux trois espèces de tortues françaises métropolitaines autochtones, c.à.d. la Tortue d'Hermann, la Cistude d'Europe et l'Emye lépreuse. Les activités de la SOPTOM sont en partie dirigées vers l'information et la sensibilisation des jeunes (visites guidées des scolaires sur le terrain, en classe etc.) et des adultes (visites du Village des Tortues). Elle dispose d'un Centre de Recherche et de Conservation des Chéloniens (CRCC) qui a pour objectif l'amélioration des connaissances dans le but de faciliter la conservation des tortues et des reptiles. Elle développe à ce titre différents programmes de conservation, d'études et pédagogiques comme : des opérations de suivi scientifique, de gestion d'espaces naturels, d'acquisition et de restauration de terrains. L'association participe activement à l'application de mesures agricoles respectueuses de l'environnement et à la création d'espaces naturels protégés. Un conseil scientifique présidé par Mr. Xavier Bonnet (CNRS-CEBC) encadre l'ensemble des activités de recherche de l'association. Les moyens d'action sont issus du bénévolat, des dons, legs, mécénats et, plus généralement, des partenariats privés et publics. La SOPTOM intervient en France mais également à l'étranger avec en particulier la création de démarches similaires à Madagascar et au Sénégal visant à protéger les espèces de tortues locales.

Qualification :
Sébastien Caron – Ingénieur écologue ; Master II en « Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables mention Génie écologique » – Université des Sciences et Technologies de Lille I, et ayant une expérience professionnelle de 15 ans dans la biologie de la conservation et les suivis de la faune sauvage menacée.
Jean-marie Ballouard. Titulaire d'un doctorat en « Biologie de la Conservation » obtenu à l'Université de Poitiers, ICBG-Centre d'Etude Biologique de Chizé (CEBC-CNRS), et ayant une expérience professionnelle de 12 ans dans les suivis de populations de reptiles - Titulaire de la Formation à l'Utilisation d'Animaux de la Faune sauvage Non-Hébergée a Fins Scientifique – niveau Concepteur et délivré par le Muséum d'Histoire Naturel le 04 Décembre 2019.

B. IDENTIFICATION DES SPECIMENS

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
La Tortue d'Hermann B9	Voir note technique	Tortue terrestre à la carapace jaune et noire, dont la longueur ne dépasse pas 190mm ; elle possède deux bandes noires continues sur le plastron, une griffe cornée au bout de la queue, une tâche jaune sur la joue. La longueur de la suture fémorale est supérieure à celle de la suture pectorale. La plaque supracaudale est divisée

1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINLAITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune sauvage	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Inventaire des populations	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input checked="" type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biometrique	<input checked="" type="checkbox"/>	Motifs d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input checked="" type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Autre	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>		
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>		

Cette demande concerne une action et étude expérimentale de renforcement d'une population de Tortues d'Hermann impactée par un incendie sur les sites des Cap Lardier et Cap Taillat.

Cette opération s'inscrit dans l'objectif 6 du Plan National d'Action 2018-2027 (l'action 2.6 "Suivre les expérimentations sur la réintroduction de spécimens captifs ou issus de sauvetages") est portée par la SOPTOM et soutenu par les différents partenaires impliqués : le Conservatoire du Littoral, propriétaire du site en question ainsi que le parc National de Port-Cros et le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA, gestionnaires de la zone.

Cette demande se situe dans la continuité de l'arrêté préfectoral délivré le 07 février 2022. La SOPTOM a été autorisée à relâcher un maximum de 100 juvéniles issues de son centre d'élevage conservatoire, ce pour une durée d'intervention d'avril à juin 2022

Il s'agirait dans la continuité de l'arrêté préfectoral délivré le 07 février 2022 :

1. D'augmenter le nombre d'individus de 100 à 170 (issus du centre conservatoire de la SOPTOM)
2. Étendre la période d'intervention et plus précisément :
 - a) la date prévue du ou des prochains relâcher de mai à octobre 2023.
 - b) la période de suivi par radiopistage et d'éventuels déplacements d'individus égarés à 2025.

La méthode de relâcher et de suivi et les résultats attendus seront identique à ceux fixés par l'arrêté préfectoral délivré le 07 février 2022

Suite sur papier libre**D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION**

Une étude faisabilité intitulée " Renforcement d'une population de Tortue d'Hermann sur un site incendié - Approche innovante et retour d'expérience". fixe l'ensembles des modalités de relâché et de suivi.

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés : sur place ou dans milieu naturel propice le plus proche possible dans le cadre de mesure de sauvetage :...

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâché différé

S'il y a lieu préciser les conditions de conservation des animaux avant relâcher : individu élevé et produit en centre d'élevage conservatoire, transférés dans des caisses de transports spécifiques

S'il y a lieu préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :.....

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalité de marquage des animaux (description et justification) : photos identification et traits de scie.

Suite sur papier libre.

D2 DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des oeufs Préciser :

Destruction des animaux par animaux prédateurs Préciser :

par pièges Préciser :

par capture et euthanasie Préciser :

par arme de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre.

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvage prédateur Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
Utilisation d'armes de tir Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :
.....
Suite sur papier libre.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION

Formation initiale en biologie animale Préciser : MASTER 2 « génie écologique » ; Doctorat « Biologie de la conservation »
Formation continue en biologie animale Préciser :
Autre formation Préciser : Titulaires de la Formation à l'Utilisation d'Animaux de la Faune sauvage Non-Herbergée a Fins Scientifique – niveau Concepteur

F. QUELLE EST LA PERIODE OU DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **Mai-Octobre 2023 (relâcher) / Suivi en radiotracking (2022-2025)**
La date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : PACA
Départements : Var Cantons :
Communes :
La Croix Valmer, Ramatuelle

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE ? *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelle de gestion de l'espace
Préciser éventuellement à l'aide de carte ou de plan, les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : analyses sanitaires et génétiques, suivis scientifiques de la population sauvage survivante.....
Suite sur papier libre.

I COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

- Un Rapport intermédiaire de la première opération de relâcher menée en 2022 est fourni conjointement à cette demande. Il concerne les résultats de suivi des 7 premiers mois suivant l'opération.
- Un prochain rapport conte rendu sera fourni fin d'année 2023.
- Des présentations orales (également jointe) permettront de partager les informations à l'ensemble des membres du Copil.
- Des articles scientifiques et des rapports internes seront disponibles sur demande.
- Une base de données sera créée et contiendra les données récoltées lors des suivis.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à Carnoules
Le 31/01/2023
Signature


S.O.P.T.O.M
1065 Route du Luc
83660 CARNOULES